

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



### Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : VIVIANE PENET CONSEIL - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DU PROJET DES LILAS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la D/2020/59 demandant la création d'une ZAD dite des Lilas,  
Considérant la nécessité d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP),  
Considérant que cette procédure doit être assortie d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU),  
Considérant la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en compatibilité du PLU du projet d'aménagement de la zone des Lilas du Cabinet conseil en Aménagement et Urbanisme Viviane PENET dont le siège social est situé 100, rue du Moulin des Prés à Paris 75013,

### DECIDE

**De signer** avec le Cabinet conseil en Aménagement et Urbanisme Viviane PENET dont le siège social est situé 100 rue du Moulin des Prés à Paris 75013, un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en compatibilité du PLU du projet d'aménagement de la zone des Lilas d'un montant de 10 800 € HT soit 12 960 € TTC.  
La mission d'accompagnement est prévue pour une durée de 6 mois

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 2 juin 2022.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20220602-d-2022-21-AU  
Date de télétransmission : 03/06/2022  
Date de réception préfecture : 03/06/2022

